

# Questions pour le 1<sup>er</sup> conseil d'école 2021 - 2022 en date du Mardi 16 Novembre 2021

## 1. Questions pour l'école

- Les horaires de l'école pourront-ils redevenir communs à toutes les classes avec le protocole sanitaire en niveau 1 (niveau vert) ?
  - ➔ *Le protocole sanitaire impose de nouveau le non-brassage des classes car nous sommes repassés en niveau 2 (orange).  
L'évolution de l'épidémie étant incertaine et très variable, il en est de même pour le protocole sanitaire appliqué au sein des établissements scolaires. Il est à savoir que les protocoles ne sont applicables non pas à partir du moment où l'annonce est faite dans les médias, mais lorsque que les directeurs d'école en sont destinataires de manière officielle.  
D'autre part, les protocoles étant modifiés très régulièrement, les horaires de l'école ne seront pas modifiés de façon imminente afin de ne pas avoir des changements tous les 15 jours, car chaque modification impose de nouvelles contraintes d'organisation, tant pour l'équipe enseignante que pour les parents.*
  
- Il n'y a pas de médecin scolaire sur St Morillon, ni sur le secteur. De qui relève cette compétence ? Y a-t-il la possibilité d'envisager quelque chose pour y remédier ?
  - ➔ *Il n'y a effectivement plus de médecin scolaire sur le secteur, à cause de la pénurie de médecins. Celui compétent pour l'école de St Morillon est basé à Blaye.  
Son rôle est de valider les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et répondre à d'éventuelles questions d'ordre médical. Il n'est en aucun cas présent pour les urgences médicales (dans ce cas, appel aux pompiers et SAMU).  
Il est possible, pour les parents le souhaitant, de contacter la DSDEN.*
  
- Qu'en est-il de l'infirmière scolaire ? Où est-elle basée et sur quelles écoles exerce-t-elle ? Quels sont ses domaines de compétences ?
  - ➔ *L'infirmière scolaire, Mme MICHEL, est basée au collège Montesquieu de La Brède. Référent sur le secteur, elle gère la mise en place des PAI et les visites de dépistage infirmier.*
  
- Comment les visites de prévention sont-elles décidées et organisées : choix des niveaux / classes, choix de l'école visitée, dates,...? L'Education Nationale impose-t-elle des visites obligatoires à certains âges ?
  - ➔ *Les visites obligatoires sont appelées dépistages infirmiers. Ils ont pour objectif de faire un bilan général sur l'audition, la vue, le langage, les vaccinations et la motricité des enfants.  
Les visites sont décidées par l'Education Nationale, tant pour la date que pour le niveau. Leur contenu est fixé par arrêté ministériel.  
Cette année, ils ont été réalisés pour les élèves de Grande Section en Octobre 2021 à l'école des 4 saisons de St Morillon.*

## 2. Questions pour la mairie

- Pourquoi les CE2 de la classe mixte CE2 / CM1 ne peuvent-ils pas être mélangés aux autres CE2 durant la pause méridienne, alors qu'ils le sont sur le temps scolaire lors des récréations ?
  - ➔ *Le protocole sanitaire applicable aux pauses méridiennes, aux activités périscolaires et à l'ALSH n'est pas le même que le protocole sanitaire scolaire, car ils ne dépendent pas tous deux des mêmes autorités. Donc ce qui est applicable à l'un ne l'est pas forcément à l'autre. Le protocole municipal préconise toujours un non-brassage et les animateurs respectent ces directives.*
  
- Envisagez-vous de reprendre les activités périscolaires ?
  - ➔ *Les activités périscolaires sont de nouveau proposées, depuis la reprise après les vacances de la Toussaint. Cependant, certaines activités ont dû être annulées, faute de volontaires (c'est le cas pour le multisports en maternelle par exemple).*

## 3. Questions communes

- Comment pouvons-nous anticiper les mains abîmées avec l'arrivée du froid et de l'hiver ?
  - ➔ *Les équipes enseignante et municipale sont bien conscientes que le lavage des mains très fréquent et l'utilisation du gel hydroalcoolique (en élémentaire) favorise les mains abîmées. Elles préconisent aux parents d'anticiper cela en appliquant régulièrement de la crème sur les mains de leurs enfants, avant et après l'école.*
  
- Si le contexte sanitaire ne permet pas cette année encore d'organiser la kermesse au sein de l'école car trop petite pour accueillir les parents en respectant la distanciation sociale, serait-il possible d'envisager d'organiser la kermesse au Pré de la Cure ?
  - ➔ *La kermesse de l'école ne sera pas organisée au Pré de la Cure, car les contraintes sont identiques, et les conditions de sécurité ne sont pas optimales, avec le cours d'eau en limite du pré. Et même dans ce cas, le pass sanitaire serait obligatoire puisqu'il s'agit d'un regroupement de plus de 50 personnes.*